

# Panier Repas: La Fin?

## Mise en place du Ticket Resto

*Cher(e)s collègues,*

### Dénonciation de l'usage

Samedi 31 mai 2014, nous avons reçu un courrier recommandé individuel de notre chère Direction, mettant fin à l'attribution du panier repas de 5€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Ce panier repas sera donc remplacé par l'attribution d'un ticket restaurant (T.R.) de 8,34€, **le salarié devant alors s'acquitter de 3,34€/jour**. Dans le cas où un accès à un restaurant inter-entreprise (RIE) est possible, la participation de l'employeur se verra aller vers la compensation du droit d'entrée, aucun TR, ni panier repas ne sera alors attribué.

Quant au délai de prévenance, la Direction a estimé que 3 mois étaient suffisants, faute de précision supplémentaire. **Ce délai a été instauré pour permettre à la Direction de négocier un accord avec les syndicats sur le sujet. La CGT ESR s'est d'ores et déjà rapprochée de la Direction en ce sens.**

### Les raisons invoquées

La Direction prétexte la crainte d'un redressement URSSAF, le panier repas pouvant s'apparenter à du salaire déguisé... Elle se voit conforter par l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 02 Février 2012 opposant l'URSSAF à ALTRAN par lequel il est ressorti que « les conditions de travail des consultants (...) ne les mettent pas en situation de déplacement professionnel (...) dans la mesure où ils sont détachés dans les sociétés clientes pour de longues périodes de travail et que le lieu de leur détachement devient, de fait, leur lieu de travail habituel ».

**A aucun moment, la Direction n'a acquiescé à la proposition de la CGT ESR de revenir au remboursement des frais de repas sur justificatifs.**

Ni d'exclure de cette dénonciation les salariés en courte mission, de moins de 6 mois, ou ceux en intermission qui se verront privés de repas ...

**Elle n'hésite pas non plus à traiter différemment les salariés** selon qu'ils soient en mission (avec ou sans RIE), en intermission (en agence ou à domicile) ou de structure (RIE, justificatifs ou TR). Souvenons-nous que les TR des salariés de structure ont une valeur faciale de 7€ dont 50% employeur ...

### Nos remarques

Vous avez d'ailleurs été nombreux à nous faire part de votre mécontentement, que la **CGT ESR** ne peut que partager au vu de la régression sociale qu'accroît cette mesure! **C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase !**

En effet, **la CGT ESR déplore la politique d'austérité menée par la Direction à l'encontre des salariés d'ESR !** Nous vous avons régulièrement informé des désillusions autour de la dénonciation de l'acquisition des RTT en début d'année, de la journée de solidarité défalquée des compteurs de RTT alors qu'elle est offerte chez Econocom, ou encore dernièrement de l'absence d'augmentation générale des salaires lors des NAO.

**A notre sens, et vous avez d'ailleurs été nombreux à soutenir cette idée, il n'est d'autre choix que nous mobiliser pour manifester notre mécontentement de manière générale !**

D'autant plus lorsque l'on met ces mesures en parallèle avec le fait que les salariés de la B.U. I.P.S (ESR) sont présentés comme les Experts de la nouvelle entité Econocom-Osiatis, que des Kick-Off à plusieurs centaines de milliers d'euros sont organisés, que les objectifs de CA fixés à l'échéance 2017 sont exceptionnels ou encore l'énormité des dividendes qui seront versés cette année aux dirigeants....

**Si la Direction venait à refuser notre demande de négociation sur le sujet, la CGT ESR déposera un préavis de grève sur tous les sites clients avec l'appui des organisations syndicales CGT des entreprises clientes !**

**Une question ? Une réaction ? Une suggestion ?**

**N'hésitez pas à contacter La CGT ESR:**

**[contact@lactesr.net](mailto:contact@lactesr.net)**